

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2009**

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : E. ROULLEAU donne procuration à P. ULMI, N. BOITELLE donne procuration à S. JOCARD, F. POTTIER donne procuration à J.L. SLOVAK.

Secrétaire de séance : Mlle JOCARD Sylvie.

Approbation et signature du PV de la réunion du 3 avril 2009.

**REDEVANCE ERDF POUR 2009 :**

**Le conseil fixe la redevance 2009 d'occupation du domaine public par ERDF au plafond maximum de 180 €, soit une augmentation de 4,05 % par rapport à 2008.**

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :**

**Le conseil municipal décide de revaloriser l'indemnité de gardiennage de l'église d'Orchaise et la fixe à 468,15 € pour l'année 2009 (0,79 % d'augmentation par rapport à 2008). Elle sera versée à M. SEGARD Jean-Claire d'Orchaise chargé du gardiennage.**

**MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.P.O. :**

**Le conseil émet un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Pays Onzainois qui fixe la nouvelle contribution des communes à l'option "médiathèque" : 50 % commune d'Onzain, 2 % en fonction du potentiel fiscal et 48 % en fonction du nombre d'habitants + résidences secondaires.**

**CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR LE PERSONNEL :**

Le Maire explique que le Centre départemental de gestion met en place un contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le marché devra être attribué avant la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009. La commune garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions issues de la mise en concurrence ne convenaient pas.

**Le conseil municipal charge le Centre départemental de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance des risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans le cadre d'un contrat groupe avec d'autres collectivités intéressées.**

**REMISE GRACIEUSE DE PENALITES :**

**Sur l'avis favorable du receveur municipal, le conseil accorde la remise gracieuse des pénalités dues à défaut de paiement de taxe d'urbanisme à la date d'exigibilité concernant un administré de la commune (LAMARRE Jean-Pascal) pour un montant de 26,18 €.**

**AVENANT A LA CONVENTION D'ASSAINISSEMENT AVEC AGGLOPOLYS :**

Avenant distribué aux conseillers avec la convocation. Le Maire explique l'objet de l'avenant et les modifications apportées à la convention pour le traitement des eaux usées de la commune de Saint-Lubin en Vergonnois sur la station d'épuration d'Orchaise. Cet avenant est proposé pour compléter les conditions d'autorisation de raccordement des communes sur la station, pour redéfinir les conditions financières de traitement des eaux usées sur les hameaux de Carelle et Champigny à St-Lubin en Vergonnois par la station d'Orchaise et de compléter les conditions de révision de la convention.

**Le conseil municipal accepte le projet d'avenant n° 1 à la convention avec Agglopolys concernant le traitement des eaux usées de St-Lubin en vergonnois sur la station d'épuration d'Orchaise.**

Le Maire expose le problème des eaux pluviales parasites et informe qu'un projet de bassin d'orage va être examiné par la SAUR.

J.L. SLOVAK informe qu'il a été constaté des fissures sur les bassins de la station : un courrier sera fait à l'entreprise Planchet Epuration pour faire jouer leur garantie décennale.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Le Maire rend compte des mutations d'immeubles reçues en mairie et de ses décisions qui s'y rapportent. Pas de préemption pour le terrain situé 8 chemin de touche moreau.

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Maire rappelle la subvention de l'ASLO votée le 3 avril pour 8 800 €. Il informe qu'il a rencontré le bureau de la fanfare lors de leur assemblée générale ainsi que les sapeurs pompiers d'Orchaise.

**Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour 2009 :**

Fanfare d'Orchaise	1 000 €
Section locale de l'UNRPA	100 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Orchaise	500 €
Société de chasse d'Orchaise	100 €
Syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse	50 €
Club de billard d'Orchaise	100 €
Foyer socio-éducatif du collège d'Onzain	200 €
Comité départemental de la Croix Rouge	75 €
Association pour le mémorial de la résistance à Seillac	100 €
Cercle généalogique de Loir-et-cher	100 €
Association des Maires de Loir-et-Cher	320 €
Jeunes sapeurs pompiers d'Herbault	150 €
ADMR de la Cisse	400 €
Le Souvenir Français - comité d'Herbault	30 €
Centre de Formation des Apprentis - Blois	200 €
Centre de formation des apprentis d'Indre-et-Loire	40 €
Association des Secrétaires de mairie de Loir-et-Cher	30 €
AFORPROBA - Blois	120 €
Association des conciliateurs de justice	100 €
Restaurants du cœur 41	75 €
Groupe d'Amis Spéléologues (St-Denis en Val)	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 940 €</b>

**AFFAIRES DIVERSES :**

- Le Maire :
  - informe le conseil des ventes de terrains soumises au droit de préemption de la SAFER au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.
  - rend compte des réservations et ventes des terrains du lotissement,
  - informe du courrier d'une école privée de Blois réclamant à la commune un arriéré de frais de fonctionnement.
- P. ULMI informe que les entreprises qui vont intervenir pour la rénovation des vestiaires du stade sont : Thibierge pour l'électricité et Gauthier pour la plomberie. 2 citernes à gaz seront installées pour la salle polyvalente et pour les vestiaires du stade. Les commandes de gaz seront plus importante (avec l'école) et permettront une diminution des coûts.
- J. L. SLOVAK :
  - informe que le lave-vaisselle pour la cantine et la tondeuse sont commandés.
  - informe des travaux faits : remise en état des ardoises sur la toiture de l'église le 12 mai (suite coup de vent), bornes à incendie numérotées, parquet de la salle polyvalente rénové.
  - informe d'une nouvelle organisation du stationnement pendant le vide-greniers.
- J.M. AURIOL :
  - demande où en est le marquage de la place handicapée devant la mairie : le Maire répond que les places aménagées de chaque côté de la mairie le long de la route ne sont pas assez larges.
  - rend compte du forum sur l'agenda 21.

...../.....

- informe que la commission environnement s'est réunie pour le concours des maisons fleuries.
- parle des projets d'aménagements du clos de la Mulotière et des entrées de bourg.
- informe d'un projet de réunion publique sur les énergies renouvelables. E. Dauron propose d'inclure le projet de covoiturage.
- demande où en est la surveillance périscolaire : le Maire répond que Mme ANTIGNY a été recrutée jusqu'à la fin de l'année scolaire pour seconder Mme MERLIN. Un courrier a été fait aux parents d'élèves.

Prochain conseil le vendredi 29 mai.  
Séance close à 23 h 00.

Fait à Orchaise, le 27 avril 2009  
Le Maire,

Gérard CHARZAT